



**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé  
Section « Sécurité sociale »**

CSSS/07/181

**AVIS N° 07/27 DU 4 DÉCEMBRE 2007 CONCERNANT LA DEMANDE DE KIND  
& GEZIN RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR LEO VAN LOO  
AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande de Kind & Gezin du 22 octobre 2007;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque-carrefour reçu le 8 novembre 2007;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

1. Kind & Gezin soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Leo Van Loo aux fonctions de conseiller en sécurité, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

**B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, considéré globalement, de bonnes connaissances en matière d'informatique et de sécurité de l'information, ainsi qu'en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale.
- 2.2.** Dans le rapport d'auditorat, il est précisé qu'il consacrera 10 % de son temps à l'exercice de la fonction de conseiller en sécurité, avec le soutien de deux chefs de projet et d'un conseiller externe en sécurité de l'information.

Cependant, le candidat exerce des fonctions au sein de l'institution qui sont incompatibles avec la fonction de conseiller en sécurité. Il est en outre chef de service ICT, HRM et Contrôle interne.

Par ces motifs,

**le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

émet un avis négatif.

Yves ROGER  
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Chaussée Saint-Pierre, 375 – 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------